

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 22 juin 2011 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Diane Legault, attachée de presse
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Francine Blain, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absent : M. Sylvain Tousignant

CE-2011-606-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2011-607-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2011-608-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 15 JUIN 2011

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 15 juin 2011, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2011-609-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes du 9 mai 2011 ;
 - de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (Comité de circulation) du 10 mai 2011.
-

CE-2011-610-REC REQUÊTES DE SIGNALISATION / 10 MAI 2011

Il est unanimement résolu, suite aux recommandations du Comité de circulation en date du 10 mai 2011, de recommander au Conseil l'adoption de la signalisation mentionnée ci-dessous :

REQUÊTE

DÉTAIL

- | | |
|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CC-2011-05-10/01 | Installation de panneau « stationnement interdit » du côté ouest sur la rue Vaillant, entre les rues Quimper et Paquet ; |
| CC-2011-05-10/02 | Autorisation de marquage sur la rue Lévis, à l'intersection de Grande Allée ; |

CC-2011-05-10/03	Installation de panneaux « sens unique » aux alentours d'un des îlots de la rue de Poitiers, plus précisément entre les numéros civiques 1607 à 1631;
CC-2011-05-10/04	Installation de panneaux « Interdiction de stationner » aux alentours d'un des îlots de la rue de Poitiers, plus précisément entre les numéros civiques 1607 et 1631;
CC-2011-05-10/05	Installation de panneaux « arrêts » sur la rue de Compostelle, à l'intersection de la rue de Ferréol.

CE-2011-611-REC PLAN STRATÉGIQUE DES INFRASTRUCTURES 2011-2013 / PROGRAMME DE TRANSFERT AUX MUNICIPALITÉS / PARTIE DES REVENUS DE LA TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE / CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (TECQ II)

ATTENDU QUE le Comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2006-99-DEC, adoptée le 8 février 2006, a créé un comité dont le mandat consiste à établir une stratégie, un plan d'action et préparer les demandes de subvention et d'en assurer le suivi auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU les ententes Canada - Québec concernant le transfert de la taxe d'accise aux municipalités du Québec (TECQ II);

ATTENDU QUE selon le programme de transfert de la taxe d'accise (TECQ II), le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) informe la Ville de Terrebonne que:

- la contribution gouvernementale sera de 23 764 064 \$;
- le niveau d'investissement à maintenir sur quatre (4) ans (2010 à 2013) sera de 11 027 408 \$;
- tous les travaux devront être réalisés obligatoirement entre les années 2010 à 2013;

ATTENDU QU'il y a lieu d'inclure les travaux provenant du programme de transfert de la taxe d'accise dans un plan stratégique d'immobilisation d'infrastructure 2010-2013;

ATTENDU QUE le comité directeur des infrastructures dépose les tableaux suivants:

- tableau 1: disponibilité du programme de la taxe d'accise et du seuil minimal d'investissement de la Ville;
- tableau 2: plan stratégique d'immobilisation d'infrastructures pour 2010-2013 totalisant des investissements de 53 129 440 \$;
- tableau 3: priorité 3, renouvellement des conduites d'eau potable;
- tableau 4: priorité 4, la voirie locale (réfection ou amélioration des infrastructures de voirie locale ayant une cote dans le plan d'intervention de 0).

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Michel Poirier, coordonnateur à la Direction générale, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'approbation du plan stratégique 2010-2013 tel qu'indiqué au tableau 2 ainsi que les listes des travaux des priorités 3 et 4.

Que le règlement d'emprunt requis pour la réalisation des travaux des priorités 1 et 3, dans le cadre du programme de transfert aux municipalités d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ II), soit élaboré et que la Direction du greffe et affaires juridiques soit mandatée à préparer ledit règlement;

QUE le règlement d'emprunt requis pour la réalisation des travaux de la priorité 4 rue locale ayant des cotes 0 au plan d'intervention numéro 4.1 du tableau 2 dans le cadre du programme de transfert aux municipalités d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ II), soit élaboré et que la Direction du greffe et affaires juridiques soit mandatée à préparer ledit règlement.

QUE le ou les règlements d'emprunt requis pour la réalisation des travaux de la priorité 4 autres que ceux ayant une cote 0, soit les numéros 4.2 à 4.10 dans le tableau 2, soit élaboré et que la Direction du greffe et affaires juridiques soit mandatée à préparer ledit règlement.

QUE le ou les règlements d'emprunt requis pour la réalisation des travaux des artères commerciales, soit les numéros 5.1 à 5.6 dans le tableau 2, soit élaboré et que la Direction du greffe et affaires juridiques soit mandatée à préparer ledit règlement.

QUE la Direction générale et la Direction du génie et projets spéciaux soient mandatées pour préparer et déposer au MAMROT les projets du programme de transfert aux municipalités d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ II).

CE-2011-612-DEC PROJET DE DÉVELOPPEMENT / RUE DU SAULE-NOIR / DOMAINE DU PARC

ATTENDU QUE le Comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2008-318-DEC, a accepté le projet déposé par Groupe Héritage pour le projet du Domaine du Parc (D04-1408) d'après une grille de rues;

ATTENDU QUE pour la partie du projet de multi-logements près du chemin Saint-Charles, à l'est de la terrasse Saint-Charles, le promoteur dépose une demande, datée du 3 décembre 2010, pour modifier une partie de la grille de rues approuvée par le Comité exécutif;

ATTENDU l'analyse du projet par le comité de coordination au développement municipal (CCDM);

ATTENDU QUE le CCDM, en date du 2 juin 2011, recommande d'accepter le projet;

ATTENDU QUE la répartition des usages est convenue avec la Direction de l'aménagement du territoire;

ATTENDU QUE la Direction du génie et projets spéciaux dépose une estimation des infrastructures souterraines;

ATTENDU QUE le nouveau projet répond à la planification financière approuvée par le Comité exécutif;

ATTENDU QUE le promoteur n'a pas fourni les estimations des utilités publiques;

ATTENDU QUE le promoteur n'a pas fourni une demande formelle pour la partie de terrain au nord de la rue du Saule-Noir;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du Comité de coordination au développement municipal, d'accepter le projet déposé par M. Luc Denis, projet de la rue du Saule-Noir dans le Domaine du Parc pour le groupe Héritage, selon les documents suivants:

- résumé exécutif ;
- grille de rues;
- estimation des coûts des infrastructures souterraines;
- analyse de taxation;

Que ledit projet de développement de la rue du Saule-Noir, numéro D10-3346, soit accepté selon les conditions suivantes:

- Que la Ville de Terrebonne obtienne une ou des servitudes pour les infrastructures municipales à construire;
- Que les règlements d'emprunt requis pour la réalisation du projet incluant le pavage, les bordures, l'éclairage et l'aménagement paysager de la rue du Saule-Noir et de la rue projetée, entre cette dernière et le chemin Saint-Charles, soient élaborés dès réception des documents requis pour ce faire et que la Direction du greffe et affaires juridiques soit mandatée à préparer lesdits règlements;
- Que la Direction du génie et projets spéciaux soit autorisée à procéder à la confection des plans et devis selon les plans et concepts convenus;
- Que la Direction de l'entretien du territoire soit autorisée à procéder à la confection des plans et devis des aménagements paysagers;
- Que la Direction du greffe et affaires juridiques procède à la confection du protocole d'entente relatif au projet;

Que le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un protocole d'entente avec le promoteur, groupe Héritage.

- Que le promoteur assume entièrement les frais des utilités publiques;
- Que le promoteur assume les frais de pavage (couche temporaire) pour la rue du Saule-Noir dans l'éventualité où les travaux seraient prêts à être exécutés et que la Ville de Terrebonne ne connaît pas les orientations finales du promoteur pour la partie de terrain située du côté Nord de la rue du Saule-Noir;
- Qu'une banque de parc soit créée pour le projet sur une superficie de 20 238 m² représentant les terrains cédés pour le parc central. Cette banque étant insuffisante, l'écart sera compensé en argent;
- Que la distribution des services d'utilités publiques et de télécommunication soit souterraine et que la Direction du génie et projets spéciaux soit autorisée à participer à la confection des plans et devis pour les réseaux câblés;
- Que la Direction de l'aménagement du territoire soit autorisée à émettre le permis de lotissement et de déboisement;
- Que l'approbation du projet ne soustrait pas le promoteur à toutes les approbations requises, soit au municipal ou tout autre palier gouvernemental.

**CE-2011-613-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 1 327 857,93\$ préparée le 16 juin 2011.
-

**CE-2011-614-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 29 293,19\$ préparée le 15 juin 2011.

**CE-2011-615-REC PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 487 / TRAVAUX DE
CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU
BOULEVARD PROJETÉ ENTRE LE CHEMIN CÔTE DE
TERREBONNE ET LE BOULEVARD DE LA PINIÈRE (VOIE
DE SERVICE AU SUD DE L'AUTOROUTE 640)**

ATTENDU QUE des travaux doivent être réalisés pour la construction et l'aménagement paysager d'un boulevard dans l'axe nord-sud entre la côte de Terrebonne et le boulevard de La Pinière afin de desservir le futur développement résidentiel dans le secteur du Plan directeur de développement durable de côte de Terrebonne (PDDDCT) et les secteurs existants situés à l'ouest du projet ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder aux travaux d'installation de conduites d'égout pluvial, de ponceaux, de fondation de rue, pavage, bordures, d'éclairage routier et d'aménagement paysager dans ledit boulevard ;

ATTENDU QUE la coupe de rue proposée est conforme au Plan directeur de développement durable de côte de Terrebonne (PDDDCT) ;

ATTENDU QUE le volet circulation au rapport est conforme au Plan directeur de développement durable de côte de Terrebonne (PDDDCT) ;

ATTENDU QUE le modèle financier proposé audit règlement concernant les travaux d'infrastructures correspond au cadre financier du Plan directeur de développement durable de côte de Terrebonne (PDDDCT) ;

ATTENDU QUE des travaux d'aménagement paysager non prévus et non comptabilisés au Plan directeur de développement durable de côte de Terrebonne (PDDDCT) sont requis ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (487) pour l'installation de conduites d'égout pluvial, de ponceaux, de fondation de rue, pavage, bordures, éclairage routier et aménagement paysager dans le futur boulevard dans l'axe nord-sud, entre le chemin côte de Terrebonne et le boulevard de la Pinière (voie de service de l'autoroute 640), et pour ce faire, un emprunt au montant de 10 077 600\$ dont le terme de remboursement est fixé à quinze (15) ans.

**CE-2011-616-DEC NOMINATION / SECRÉTAIRE / POSTE RÉGULIER
TEMPS COMPLET / DIRECTION DE LA POLICE**

ATTENDU l'affichage du poste de secrétaire à la Direction de la police ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, de nommer Mme Suzanne Lévesque au poste de secrétaire à la Direction de la police, à compter du 27 juin 2011, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2011-617-DEC EMBAUCHE / PRÉPOSÉE AUX TÉLÉCOM-
MUNICATIONS / POSTE RÉGULIER À TEMPS
COMPLET / DIRECTION DE LA POLICE**

ATTENDU l'affichage du poste de préposé aux télécommunications à la Direction de la police ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, de nommer Mme Nathalie Nolet au poste de préposée aux télécommunications à la Direction de la police, à compter du 23 juin 2011, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2011-618-DEC DEMANDE D'AJOUT D'ÉCLAIRAGE SUR LE CHEMIN
MARTIN ET MONTÉE VALIQUETTE**

ATTENDU la demande d'un citoyen indiquant qu'il manque de l'éclairage sur le chemin Martin ainsi que sur la montée Valiquette ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur à l'entretien du territoire, et de M. Yannick Venne, ingénieur et chef du service support technique et immeubles à la Direction de l'entretien du territoire, qu'une demande soit adressée à la société Hydro-Québec afin que soit ajouté deux (2) potences de 100 watts sur les poteaux existants, et ce, tel qu'illustré sur le croquis joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0138 émis par la trésorière est joint à la présente.

**CE-2011-619-DEC SOUMISSION / ENTRETIEN ET RÉPARATION DE
PORTES DE GARAGE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de deux (2) fournisseurs pour l'entretien et la réparation de portes de garage (SOU-2011-45);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 14 juin 2011 à 11 h 01, à savoir :

	Option Un (1) an	Option trois (3) ans
Raymond Laliberté Maintenance Les portes Laliberté	30 329,97\$	91 548,99\$ <i>corrigé</i>

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Raymond Laliberté Maintenance / Les portes Laliberté s'est avérée conforme selon le rapport daté du 15 juin 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **RAYMOND LALIBERTÉ MAINTENANCE / LES PORTES LALIBERTÉ**, datée du 13 juin 2011, pour l'entretien et la réparation de portes de garage, et ce, pour un contrat d'une durée de trois (3) ans, le tout pour un montant total de 30 329,97\$ (t.t.c.) pour la première année et de 30 609,51\$ (t.t.c.) pour la 2^e et 3^e année (*total du contrat : 91 548,99\$ (t.t.c.)*). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0163 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2011-620-DEC PLAN D'INTERVENTION ARBORICOLE POUR LE
SECTEUR DU VIEUX-TERREBONNE**

ATTENDU QUE dans le secteur du Vieux-Terrebonne dix (10) tilleuls sont sévèrement attaqués par la saperde du tilleul et que vingt-quatre (24) autres

arbres présentent des défauts structurels importants résultant d'élagages sévères répétés, et ce, pour dégager les bâtiments et le réseau électrique ;

ATTENDU QUE quatorze (14) arbres seront abattus, essouchés et douze (12) arbres seront remplacés cette année ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'autoriser la Direction de l'entretien du territoire à procéder à l'abattage et au remplacement des arbres atteints par la saperde du tilleul et de procéder aux remplacements de ceux présentant des défauts structurels importants sur un horizon de deux (2) ans.

**CE-2011-621-DEC AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC /
DÉBLAIEMENT, DÉNEIGEMENT ET DISPOSITION DE LA
NEIGE / ZONE 5 / SECTEUR LACHENAIE**

ATTENDU QUE la soumission numéro SOU-2006-55 est échue depuis le 30 avril dernier, la Ville de Terrebonne doit procéder à un appel d'offres pour le déblaiement, le déneigement et la disposition de la neige – zone 5 – secteur Lachenaie ;

ATTENDU l'estimation du coût produite par M. Jacques Beauchamp, chef du service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire, s'élève à 785 623,56\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction à procéder à un appel d'offres public pour le déblaiement, le déneigement et la disposition de la neige – zone 5 – secteur Lachenaie.

**CE-2011-622-DEC RÉFECTION DU BÂTIMENT DE SERVICE DE L'ÎLE
DES MOULINS / VALIDATION DES TRAVAUX /
AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES
PUBLIC**

ATTENDU QUE l'intérieur du bâtiment de service de l'Île des Moulins présente des signes de dégradation avancée et qu'il nécessite des travaux de rajeunissement majeurs ;

ATTENDU QUE la firme Bergeron Bouthillier, architectes, a produit un rapport concernant l'état de la situation et les travaux à y apporter, soit :

- Réfection complète des finis intérieurs des espaces publics ;
- Remplacement des appareils de plomberie et sanitaires ;
- Correction et peinture du planchéage du revêtement extérieur ;
- Réparation des gouttières ;
- Reprofilage du trottoir de pavé uni près de l'entrée du public ;

ATTENDU l'estimation du coût des travaux produite par la firme Bergeron Bouthillier, architectes, s'élève à 130 700\$ (t.t.c.) et les honoraires professionnels reliés à la surveillance des travaux s'élèvent à 3 000\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise les travaux proposés par la firme Bergeron Bouthillier, architectes, dans le cadre de la réfection du bâtiment de service de l'île des Moulins.

Que la Direction de l'entretien du territoire soit et est autorisée à procéder à un appel d'offres public pour les travaux mentionnés ci-dessus.

**CE-2011-623-REC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS EN
ARCHITECTURE DE PAYSAGE POUR LA
PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR
L'AMÉNAGEMENT DU CORRIDOR VERT DU
RUISSEAU DE FEU ET DE SA BRANCHE #1**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les services professionnels en architecture de paysage pour la préparation des plans et devis pour l'aménagement du corridor vert du Ruisseau de feu et de sa branche numéro 1 (SOU-2011-28) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 4 mai 2011 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 31 mai 2011, à savoir :

Planex	146 500,00\$
Plania inc.	199 368,75\$
Groupe Rousseau Lefebvre	259 179,38\$

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 10,65 à la firme Planex., un pointage de 7,60 à la firme Plania inc. et un pointage de 5,63 au Groupe Rousseau Lefebvre, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Planex;

ATTENDU QUE la soumission de la firme Planex s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 9 juin 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 200 000\$ (t.t.c.) en date du 7 février 2011 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **PLANEX**, datée du 31 mai 2011, pour les services professionnels en architecture de paysage pour la préparation des plans et devis pour l'aménagement du corridor vert du Ruisseau de feu et de sa branche numéro 1, pour un montant de 146 500\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds du règlement numéro 475. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0150 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2011-624-REC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS POUR
LA SURVEILLANCE DU CONTRÔLE BIOLOGIQUE
DES MOUSTIQUES DANS LA VILLE DE
TERREBONNE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les services professionnels pour la surveillance du contrôle biologique des moustiques dans la Ville de Terrebonne (SOU-2011-46) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 18 mai 2011 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 7 juin 2011, à savoir :

	Option 1 an	Option 2 ans
Arbrevert inc.	61 946,72\$	126 447,70\$
Conseiller Forestier Roy	--	--

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 12,04 à la firme Arbrevert inc. et que la firme Conseiller Forestier Roy ne s'est pas qualifiée, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Arbrevert inc.;

ATTENDU QUE la soumission de la firme Arbrevert inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 13 juin 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 56 650\$ (t.t.c.) pour un an et de 115 000\$ (t.t.c.) pour deux (2) ans en date du 29 avril 2011 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **ARBREVERT INC.**, datée du 31 mai 2011, pour les services professionnels pour la surveillance du contrôle biologique des moustiques de la Ville de Terrebonne, et ce, pour un contrat d'une durée de deux (2) ans, pour un montant de 61 946,72\$ (t.t.c.) pour la première année et de 64 500,72\$ (t.t.c.) pour la deuxième année (total du contrat : 126 447,70\$ t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0162 émis par la trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire, numéro 2011-0161, soumis par la trésorière, au montant de 54 300\$, du poste budgétaire numéro 1-01-111-00-001 au poste budgétaire numéro 1-02-450-00-001, soit accepté.

**CE-2011-625-DEC SOUMISSION / RÉFECTION DE BANDES
CENTRALES DE DIVERS TERRAINS DE SOCCER**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de quatre (4) fournisseurs pour la réfection de bandes centrales de divers terrains de soccer (SOU-2011-63);

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 14 juin 2011 à 11 h 02, à savoir :

Multi-Surfaces – F. Giguère inc.	48 509,49\$
Les Fermes Michel Bastien inc.	52 031,14\$
Pelouse Santé inc.	68 223,07\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Multi-Surfaces – F. Giguère inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 14 juin 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **MULTI-SURFACES – F. GIGUÈRE INC.**, datée du 14 juin 2011, pour la réfection de bandes centrales de divers terrains de soccer, le tout pour un montant de 48 509,49\$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0159 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2011-626-DEC AUTORISATION À PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT PLUVIAL ET SANITAIRE DE FONDATION DE CHAUSSÉE, DE PAVAGE TEMPORAIRE SUR LE BOULEVARD DES PLATEAUX / DOMAINE DES MILLE-ÎLES

ATTENDU QUE des travaux de construction d'une conduite d'aqueduc, d'égouts pluvial et sanitaire, de fondation de chaussée, de pavage temporaire de rue sont nécessaires sur le boulevard des Plateaux, dans le Domaine des Mille-Îles et prévus au règlement d'emprunt numéro 368 ;

ATTENDU QUE la firme BRP-Triax a obtenu le mandat d'honoraires professionnels pour la réalisation des plans et devis selon la résolution du Comité exécutif numéro CE-2008-404-DEC ;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux pour le projet est de 1 316 000\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE le montant des travaux nécessite de procéder à un appel d'offres public pour les travaux de construction d'une conduite d'aqueduc, d'égouts pluvial et sanitaire, de fondation de chaussée et de pavage temporaire de rue sur le boulevard des Plateaux selon l'article 573 de la Loi sur les cités et villes ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction à procéder à un appel d'offres public pour les travaux de construction d'une conduite d'aqueduc, d'égouts pluvial et sanitaire, de fondation de chaussée et de pavage temporaire de rue sur le boulevard des Plateaux (direction est et ouest, phase VI), Domaine des Mille-Îles.

CE-2011-627-DEC AUTORISATION À PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE TRAVERSE PIÉTONNE SÉCURITAIRE SUR LE BOULEVARD DES ENTREPRISES POUR LE CEGEP

ATTENDU QUE le Comité exécutif a mandaté la Direction du loisir et vie communautaire pour trouver des solutions pour le stationnement suite à l'agrandissement du CEGEP régional de Lanaudière ;

ATTENDU QUE le CEGEP régional de Lanaudière a également soulevé le problème de sécurité de la traverse piétonne située sur le boulevard des Entreprises donnant accès à des locaux situés en face du CEGEP ;

ATTENDU QUE l'étude de circulation réalisée par CIMA+ justifie la construction de cette traverse selon les normes du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE les travaux de construction sont nécessaires et seront imputés au règlement d'emprunt numéro 357 ;

ATTENDU QUE les plans et devis ont été faits par la Direction du génie et projets spéciaux ;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux pour le projet est de 63 381,03\$ (t.t.c.) tel que mentionné dans le rapport de la firme CIMA+ ;

ATTENDU QUE le montant des travaux nécessite de procéder à un appel d'offres public pour les travaux de construction d'une traverse piétonne sécuritaire sur le boulevard des Entreprises près du CEGEP selon l'article 573 de la Loi sur les cités et villes ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction à procéder à un appel d'offres public pour les travaux de construction d'une traverse piétonne sécuritaire sur le boulevard des Entreprises près du CEGEP.

**CE-2011-628-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS /
ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ / CHEMIN GASCON
(ROUTE 337) ENTRE LES AUTOROUTES 25 ET 640**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation écrite pour les services professionnels pour la confection d'une étude d'opportunité sur le chemin Gascon (route 337) entre les autoroutes 25 et 640;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 7 juin 2011, à savoir:

CIMA+	56 392,88\$
Dessau	74 051,25\$

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 27,47 à la firme CIMA+, et un pointage de 20,77 à la firme Dessau, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme CIMA+ ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la firme **CIMA+** pour les services professionnels pour la confection d'une étude d'opportunité sur le chemin Gascon (route 337) entre les autoroutes 25 et 640, pour un montant de 56 392,88\$ (t.t.c.) à être financé à même la réserve pour imprévus. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0153 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire, numéro 2011-0152, soumis par l'assistante-trésorière, au montant de 53 918\$, du poste budgétaire numéro 02-130-00-999 au poste budgétaire numéro 02-615-00-412, soit accepté.

**CE-2011-629-DEC CESSION DE RUE, PARC ET TERRAIN DE JEUX /
CHOIX DU CONSEIL / CONTRIBUTION AUX FINS DE
PARC EN TERRAIN / 9216-2197 QUÉBEC INC. – M.
GRILLI**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, d'accepter la cession :

- 1) des lots numéros 4 816 409 et 4 816 412 du cadastre du Québec aux fins de parc, lots situés dans le secteur du boulevard de la Pinière, par la compagnie 9216-2197 Québec inc., et ce, conformément aux promesses de cession signées le 12 mai 2011 ; lesdits lots sont démontrés au plan préparé par M. Alain Croteau, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 3348 de ses minutes ;
- 2) du lot numéro 4 816 410 du cadastre du Québec aux fins de piste cyclable situé dans le secteur du boulevard de la Pinière, par la compagnie 9216-2197 Québec inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 12 mai 2011 ; ledit lot est démontré au plan préparé par M. Alain Croteau, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 3348 de ses minutes ;
- 3) du lot numéro 4 726 334 du cadastre du Québec aux fins de rue situé dans le secteur du boulevard de la Pinière, par la compagnie 9216-2197 Québec inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 12 mai 2011 ; ledit lot est démontré au plan préparé par M. Alain Croteau, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 3348 de ses minutes.

Que le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient autorisés à signer les actes de cession desdits lots et que Me Robert Gravel, notaire, soit mandaté pour la confection des documents requis concernant la cession des lots mentionnés ci-dessus.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, et suivant son rapport daté du 16 juin 2011, d'accepter la contribution aux fins de parc exigée à la réglementation de lotissement en terrain, à savoir :

- ☞ un terrain d'une superficie de 67 699,62 m², tel que démontré au plan de M. Alain Croteau, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 3348 de ses minutes, dans le cadre du projet de développement industriel du boulevard de la Pinière et laissant ainsi une contribution excédentaire en banque de 24 091,98m², telle qu'indiquée à la compilation 1 datée du 11 mai 2011.

CE-2011-630-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE MARCHÉ POUR LA VOCATION COMMERCIALE DU VIEUX-TERREBONNE

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation écrite auprès de deux (2) firmes pour les services professionnels pour la réalisation d'une étude de marché pour la vocation commerciale du Vieux-Terrebonne (SOU-2011-61) ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 31 mai 2011, à savoir:

Raymond Chabot Grant Thornton & Cie 77 469\$

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 19,26 à la firme Raymond Chabot Grant Thornton & Cie, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton & Cie ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, d'accepter la soumission de la firme **RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON & CIE** pour les services professionnels pour la réalisation d'une étude de marché pour la vocation commerciale du Vieux-Terrebonne, pour un montant de 77 469\$ (t.t.c.) à être pris à même la réserve pour imprévus pour un montant maximum de 34 069\$ et le résiduel au montant de 40 000\$ par le budget d'opération. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0157 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire, numéro 2011-0156, soumis par l'assistante-trésorière, au montant de 49 069\$, des postes budgétaires numéros 02-130-00-999 et 02-620-00-340 au poste budgétaire numéro 02-620-00-411, soit accepté.

CE-2011-631-DEC UTILISATION DE LA GLORIETTE DU PARC MASSON / ASSOCIATION DES ORCHESTRES JEUNES DU QUÉBEC (AOJQ) / 24 ET 31 JUILLET ET 7 AOÛT 2011

ATTENDU QUE l'Association des orchestres jeunes du Québec (AOJQ) désire utiliser la gloriette du parc Masson afin de présenter des ensembles musicaux, d'environ huit (8) musiciens, les 24 et 31 juillet de même que le 7 août 2011, de 14h à 16h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser l'Association des orchestres jeunes du Québec (AOJQ) à utiliser la gloriette du parc Masson afin de présenter des ensembles musicaux les 24 et 31 juillet de même que le 7 août 2011, de 14h à 16h, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 et 2 qui suivent :

1) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise sur le site. Tout doit être enlevé dès la fin des activités.

2) Musique

La transmission de musique par hautparleur est autorisée sur le site pour la durée de l'activité, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2011-632-DEC SOUMISSION / LOCATION D'AUTOBUS POUR DES SORTIES ESTIVALES

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour la location d'autobus pour les sorties estivales 2011 (SOU-2011-68);

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 14 juin 2011 à 11 h 01, à savoir :

Autocar Chartrand inc.	29 563,54\$
Sabem SEC	29 675,18\$
Autobus Terremont ltée	31 773,68\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Autocar Chartrand inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 14 juin 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la compagnie **AUTOCAR CHARTRAND INC.**, datée du 6 juin 2011, pour la location d'autobus pour les sorties estivales 2011, le tout pour un montant de 29 563,54\$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0160 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2011-633-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 17h.

Président

Secrétaire